

Conforme aux articles 325-3 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et L520-1 du code des assurances

SARL ALGP  
 9, Bd Maréchal de Lattre de Tassigny (siège social)  
 35000 RENNES  
 813 987 070 RCS RENNES  
 NAF/APE :7022Z

#### Protection des données

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Antoine LEBLANC pour vous fournir les informations ou les services que vous avez demandé notamment : l'accompagnement et le conseil dans la gestion de votre patrimoine, le reporting de vos investissements, l'envoi d'offre commerciale et/ou aux fins de pouvoir vous contacter à propos de différents événements relatifs à notre activité incluant notamment la présentations d'opportunités d'investissement et le support client. Elles sont conservées pendant la durée effective de la mission et durant 5 ans à compter de la résiliation de la relation contractuelle et sont destinées à ALGP, pour renseigner nos logiciels de suivi, nos partenaires uniquement dans le cadre de notre mission de conseil ou d'une opération d'investissement, l'ANACOFI-CIF et l'AMF en cas de contrôle.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Monsieur Antoine LEBLANC / ALGP, 1 Parc de Brocéliande - 35760 SAINT GREGOIRE - 09 53 70 70 34 – antoine.leblanc@algp.fr

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

Votre conseiller Antoine LEBLANC, relève des statuts réglementés suivants:

#### Conseiller en Investissement Financier (CIF)

ALGP est immatriculée sur le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et finance (ORIAS) sous le n°15006314 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site [www.orias.fr/welcome](http://www.orias.fr/welcome)) et est enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

ALGP propose des prestations de conseil en investissement non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF

ALGP n'entretient pas de relations significatives de nature capitalistique ou commerciale avec une établissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L341-3 du code monétaire et financier,

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
Audacia, Novaxia Am, Corum Am, Extend Am, 123 IM, Keys reim, Inter Invest, Atland Voisin	Sociétés de gestion	Convention de distribution	Commissions sur droits d'entrée Commissions sur encours
Alpheys Invest	Prestataire de Services d'Investissements	Convention de distribution	Commissions sur droits d'entrée Commissions sur encours
Swiss life banque privée, Natixis euro titres via Alpheys, Oddo BHF	Banques	Convention de distribution	Commissions sur droits d'entrée Commissions sur encours

#### Intermédiation en Assurance (IAS)

ALGP est une société de courtage d'assurance référencée sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance ORIAS sous le n° 15006314 et positionnée dans la catégorie « b » selon l'article L,520-1- II 1° du Code des Assurances, n'étant pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants:

ALGP – 1 parc de Brocéliande - 35760 SAINT GREGOIRE - 09 53 70 70 34 - [contact@algp.fr](mailto:contact@algp.fr) – [www.algp.fr](http://www.algp.fr)

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	MODE DE REMUNERATION
Cardif, AEP via Alpheys, Swiss life, Swiss life Luxembourg, Natixis via Alpheys Corum Life, Génération vie, APRIL,UGIP,	Compagnies d'assurance	Convention de courtage	Commissions sur droits d'entrée Commissions sur encours

ALGP fourni des conseils de niveau 1 selon la directive DDA. Seuls des critères objectifs attachés aux situations et objectifs personnels des souscripteurs, ainsi qu'aux caractéristiques intrinsèques de chacun des contrats proposés et de chacune des compagnies émettrices, président aux propositions de la société ALGP

ALGP n'entretient pas de relation significative de nature capitalistique ou commerciale avec une entreprise d'assurances.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

#### Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP)

AALGP est immatriculée sur le registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et finance (ORIAS) sous le n°15006314 en qualité de Courtier en Opérations de Banque et en Services de Paiements. ALGP propose un service de conseils non indépendants. L'activité faites sur ce service porte sur une gamme large de contrats de crédits disponible sur le marché. L'activité d'IOBSP est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

#### Mode de facturation et rémunération

En cas de prestation de conseil, notamment audit patrimonial et financier, analyse de portefeuille, suivi patrimonial, des honoraires de diagnostic et de préconisation seront facturés en fonction du temps passé sur la base d'un tarif horaire de 153 € HT /heure. Dans cette hypothèse, il sera proposé au préalable une lettre de mission délimitant le cadre de l'intervention de la société ALGP.

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, ALGP sera rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, et pourra percevoir une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci qu'il s'agisse d'OPC obligataires, monétaires, immobilier ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325~6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers de la société ALGP, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

#### Transaction sur immeubles et fonds de commerces

ALGP est titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°CPI 3502 2015 000 0001 932 délivrée par Chambre de Commerce et d'industrie de Rennes (CCI). ALGP ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : AIG EUROPE LIMITED succursale pour la France, Tour CB21, 16 place de l'Iris 92400 Courbevoie. L'activité est contrôlable par le CNTGI et la DGCCRF.

#### Assurance

ALGP dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de L'ANACOFI et l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances.

Assurances souscrites auprès de :AIG EUROPE LIMITED succursale pour la France, Tour CB21, 16 place de l'Iris 92400 Courbevoie  
Numéro de police : 2.401.395/OC100000495

GARANTIE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE		PLAFOND DE GARANTIE PAR PERIODE D'ASSURANCE
ACTIVITES ASSUREES Y COMPRIS EXERCEES AU DOMICILE DU CLIENT	REFERENCES LEGALES	
Conseil en Investissement Financier (CIF) y compris Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 341-1 et suivants du CMF, ainsi que les textes réglementaires subséquents	150.000 € par sinistre et 150.000 € par période d'assurance
Démarchage bancaire y compris Conseil Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 341-1 et suivants du CMF, ainsi que les textes réglementaires subséquents	150.000 € par sinistre et 300.000 € par période d'assurance
Intermédiation en Opérations de Banque et en Services de Paiements (IOBSP) y compris Conseil Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 519-1 et suivants du CMF, ainsi que les textes réglementaires subséquents	500.000 € par sinistre et 800.000 € par période d'assurance

ALGP – 1 parc de Brocéliande - 35760 SAINT GREGOIRE - 09 53 70 70 34 - [contact@algp.fr](mailto:contact@algp.fr) – [www.algp.fr](http://www.algp.fr)

Agent immobilier / transaction y compris en Gestion de Patrimoine (CGP)	Loi n° 70-9 du 02 janvier 1970 et ses textes réglementaires subséquents	150.000€
Démarchage Financier y compris Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 341-1 et suivants du CMF, ainsi que les textes réglementaires subséquents	300.000 € par sinistre et 600.000 € par période d'assurance
Intermédiation d'assurances y compris Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	Articles L 511-1 et suivants du Code des Assurance ,ainsi que les textes réglementaires subséquents	1.500.000 € par sinistre et 2.000.000 € par période d'assurance
Le conseil juridique et la rédaction d'actes sous seing privé exercés à titre accessoire à l'activité de Conseil en Gestion de Patrimoine (CGP)	Loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 et ses textes réglementaires subséquents	70.000 €

#### Information relative au traitement des litiges

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Si toutefois un litige ou une réclamation du client survenait, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse de ALGP, à l'attention de Mr Antoine LEBLANC, qui disposera de 10 jours ouvrables maximum pour en accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ; puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation, pour y répondre sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront informer, en cas de litiges avec une entreprise : L'ANACOFI : Médiateur de l'Anacofi 92 Rue d'Amsterdam 75009 PARIS.

En cas de litige avec un consommateur pour les activités CIF : Mme Marielle Cohen-Branche, médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02, site internet <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>?

ou pour les activités assurances: la Médiation de l'Assurance TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet 1 <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>.

ou pour les activités IOBSP et Immobilières :Médiation de la consommation - ANM Conso, 62 rue Tiquetonne 75002 PARIS Site internet IOBSP : [www.anm-conso.com/anacofi-iobsp](http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp) Site internet IMMOBILIER : [www.anm-conso.com/anacofi-immo](http://www.anm-conso.com/anacofi-immo)

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

#### Mode de communication

Nous vous informons que la SARL ALGP est susceptible de communiquer avec vous par mail, téléphone, envoi postal, appel vidéo.

#### Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, ALGP s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'Association Nationale des Conseils Financiers dans le cadre de ses missions de contrôle.

#### Identification de la personne

**\$TITRE\_CONTACT\$ \$PRENOM\_CONTACT\$ \$NOM\_CONTACT\$**

**\$ADRESSE\_CONTACT\$**

**\$CP\_VILLE\_CONTACT\$**

Fait à **\$VILLE\_ADRESSE\_SOCIETE\$** le **\$DATE\_JOUR\$**

<b>\$TITRE_CONTACT\$ \$PRENOM_CONTACT\$ \$NOM_CONTACT\$</b>
Signature

ALGP – 1 parc de Brocéliande - 35760 SAINT GREGOIRE - 09 53 70 70 34 - [contact@algp.fr](mailto:contact@algp.fr) – [www.algp.fr](http://www.algp.fr)